



Conditions Générales de Vente (CGV)

JUNO atelier graphique · Entreprise Individuelle

Siret : 939 638 698 000 18

Représentée par : Lucie Keller, 22 rue Nationale 41120 Cellettes, lucie.keller@junographisme.fr

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de prestation de services de Lucie Keller, graphiste indépendante sous le nom de JUNO atelier graphique, au profit de ses clients·es.

Article 2 : Méthodologie

Afin d'assurer des tarifs compétitifs et une qualité de réalisation, le déroulement de la commande suit une procédure par étapes :

- Prise de contact et élaboration conjointe du cahier des charges ;
- Validation du devis, acceptation des conditions générales de vente et confirmation du cahier des charges ;
- Pour tout devis validé un acompte est facturé en fonction de la somme totale du devis, conditionnant l'amorce de la mission (voir article 7) ;
- Facturation ou solde de la commande à régulariser en fin de mission, à réception de la facture ;

Toutes prestations réalisées impliquent un aller-retour de corrections et d'ajustement, toutefois si trop de modifications sont demandées, JUNO atelier graphique se réserve le droit de facturer le temps nécessaire au dossier au tarif horaire en vigueur.

Article 3 : Champ d'application

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services réalisées par JUNO atelier graphique pour le compte de ses clients, quelle que soit la nature et la durée de la prestation.

Article 4 : Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de création effectuées par JUNO atelier graphique. La signature du devis entraîne l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du·de la client·e aux présentes conditions générales de vente.

Article 5 : Devis

Le devis proposé par JUNO atelier graphique détaille les prestations à réaliser, le prix, les délais de réalisation et les modalités de paiement. Le devis est valable un 1 mois à compter de sa date d'émission.

Le devis signé par le·la client·e et sur lequel figure la mention "Bon pour Accord" a valeur de bon de commande. Les prestations à fournir sont celles précisément énoncées sur le devis, dans le respect des présentes conditions générales de vente. De manière corollaire, toute prestation non énoncée dans le devis fera l'objet d'un devis complémentaire. Les prix stipulés dans le devis restent fermes et non révisables si la commande intervient dans le délai précisé sur le devis. À l'exclusion de cette condition, JUNO atelier graphique se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Article 6 : Prix

Les prix des prestations sont indiqués en euros HT et soumis à TVA de 20%.

Article 7 : Paiement

Un acompte du prix total de la prestation est payable à la signature du devis. Le solde est payable à la réception de la facture, par virement uniquement. Le délai maximum de règlement des sommes dues est fixé au quinzième jour suivant la date de réception des factures.

Conformément à la loi, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Lesdites pénalités s'élèvent à 15 % du montant total de la facture par année de retard. Les indemnités pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sont fixées à 40€ sauf frais supplémentaires.



Sauf accord écrit précisant explicitement des modalités de paiement différentes, le·la client·e s'engage à procéder aux paiements suivants :

- Acompte de 30 % du montant net global à la signature du devis et conditionnant l'amorce de la mission ;
- Acompte de 30 % du montant net global au milieu de l'avancement du projet, à définir ensemble lors de la facture d'acompte ;
- Solde de 40% de la commande à régulariser au terme de la prestation, à réception de la facture.
- En cas de mise en sommeil du projet par le client et à compter d'un retard de plus de 2 mois par rapport à l'échéancier fixé initialement, JUNO atelier graphique se réserve le droit de réviser son prix dans une limite de 15 % par rapport au prix indiqué dans le devis original, et ce afin de garantir la poursuite de la mission. Les projets sans suite sont facturés à 100 % de la valeur indiquée. Les sommes déjà versées restent acquises.

Article 8 : Modifications

Toute modification de la prestation demandée par le·la client·e après la signature du devis fera l'objet d'un nouveau devis et pourra donner lieu à une facturation supplémentaire.

Article 9 : Résiliation

Le·la client·e peut résilier le contrat à tout moment, moyennant le paiement des prestations réalisées jusqu'à la date de résiliation. JUNO atelier graphique peut résilier le contrat en cas de non-paiement par le·la client·e ou de manquement à ses obligations.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Dans le cadre des travaux commandés, JUNO atelier graphique cède, sous réserve du paiement intégral de la rémunération fixée dans le devis, l'ensemble des droits d'exploitation des créations effectuées pour le·la client·e, et ce, au terme du dernier et de l'entier paiement.

Pour une création de logo, le fichier source du logo définitif sera fourni. Pour toutes autres créations, seul le produit fini (format de sortie) sera adressé au·à la client·e, les éventuels fichiers sources (fichiers natifs et modifiables de l'œuvre) restant la propriété exclusive de JUNO atelier graphique.

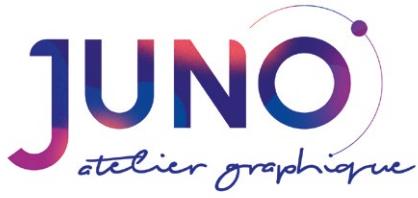
Toutefois, la cession des droits sur ces fichiers sources et leur mise à disposition est possible sur demande du·de la client·e. Cette cession fera l'objet d'un avenant aux présentes conditions générales de vente ou d'une mention spécifique au devis, et sera facturée au Client sur la base d'un forfait additionnel de 50 % du montant hors taxes (HT) de la prestation de création graphique initiale.

Article 11 : Obligation de moyens

JUNO atelier graphique ne peut être soumis qu'à une obligation de moyens et non de résultat. JUNO atelier graphique s'engage à ce que son œuvre soit conforme aux exigences stipulées dans le devis, sous réserve qu'une contrainte technique ne compromette les travaux commandés et que le cahier des charges transmis par le client soit clair et précis. Le·la client·e s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la réalisation des travaux. JUNO atelier graphique se réserve le droit de reporter les délais d'exécution, d'annuler la commande ou de produire une nouvelle facture en cas d'insuffisance ou de retard de transmission de ces éléments ou en cas de demande supplémentaire du·de la client·e.

Article 12 : Responsabilité

Le déroulement de la commande suit une procédure par étapes (cf. paragraphe Méthodologie). Toute étape validée par le·la client·e ne saurait être ultérieurement contestée ou révisée par ce dernier. JUNO atelier graphique se réserve le droit de facturer toute révision exigée par le client ultérieurement à sa validation initiale. Dès lors que le livrable a été validé par le·la client·e, JUNO atelier graphique ne saurait être tenu responsable des aspects jugés non conformes par le·la client·e, en termes de contenu, forme graphique, rendu d'impression et rendu du site web.



Article 13 : Confidentialité

JUNO atelier graphique s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le·la client·e.

Article 14 : Publicité

Sauf mention contraire explicite du·de la client·e notifiée par écrit, JUNO atelier graphique se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication, de publicité et sites web et lors de ses démarches de promotion et de prospection commerciale. Sauf mention contraire explicite du·de la client·e notifiée par écrit, JUNO atelier graphique se réserve le droit de signer ses conceptions.

Article 15 : Litiges

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive. En cas de litige, le·la client·e s'adressera en priorité à Lucie Keller pour obtenir une solution amiable. À défaut, les présentes conditions étant soumises au droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de JUNO atelier graphique.

Article 16 : Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Fait à Blois le 14 novembre 2025

Le Prestataire

Lucie Keller

JUNO atelier graphique

Siret : 939 638 698 000 18